

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 09.04.2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 09/04/2015	N° d'enregistrement F09315P0079
--	---	---

1. Intitulé du projet

Ré-ensablement d'entretien des plages de Cannes (Alpes-Maritimes) par apports de sables par voie terrestre sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi - Louise Moreau pour la saison 2015.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bruneteaux Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au littoral
et à la protection des plages

RCS / SIRET

12 1 0 16 0 0 2 9 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau.	Ré-ensablement d'entretien de plages à hauteur de 7 500 mètres cubes.
h) Travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000 mètres cubes.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de ré-ensablement d'entretien des plages sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi - Louise Moreau, par apport de 7500 mètres cubes de sables fournis par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché de fourniture à bons de commande.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Cannes réalise depuis 2004 des travaux annuels de ré-ensablement de plages urbaines du midi afin de compenser l'érosion et d'offrir aux cannois et estivants un espace balnéaire de qualité.

Afin de restaurer le trait de côte sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi - Louise Moreau, elle désire renouveler les opérations de ré-ensablement en tirant les leçons des campagnes réalisées depuis 2004.

Le scénario envisagé tient compte :

- du besoin en termes de maintien du trait de côte et d'entretien pour la saison estivale,
- des disponibilités en sables et de leurs caractéristiques,
- du diagnostic des opérations de ré-ensablement précédentes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Suite à des revendications de la part de la prud'homie de pêche concernant les impacts sur les fonds marins de prélèvements de sables tels que pratiqués dans le passé, la ville a décidé depuis 2012 de ne plus effectuer de rechargements par voie maritime utilisant les stocks sédimentaires sous-marins.

Les 7500 mètres cubes de sables seront fournis uniquement par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la ville de Cannes a signé un marché de fourniture à bons de commande.

Les sables proviendront de carrières. La granulométrie et la qualité de ces sables sera contrôlée avant leur mise en place sur les plages.

Les travaux de rechargements seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 2 mois entre Mai et Juin 2015

Leur mise en œuvre se déroulera comme suit :

- Chargement et transport des sables par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'aux plages,
- Déchargement des sables et régalinge par les engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (travaux ponctuels d'entretien).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 - art. 1, les travaux, ouvrages ou aménagements énumérés dans le tableau annexé à l'article R122-2 sont soumis à une étude d'impact soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas, en fonction des critères précisés dans ce tableau.

Le projet global s'inscrivant dans la catégorie des "milieux aquatiques, littoraux et maritimes", dans le cadre de la rubrique 10° h) Travaux de rechargement de plages d'un volume inférieur à 10 000 mètres cubes¹ il est soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire rempli pour un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (Article R122-2 du Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume de sables à recharger sur les plages.	7500 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cannes : plages du boulevard Jean Hibert et boulevard du Midi - Louise Moreau.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 56 ' 56 " E Lat. 43 ° 31 ' 56 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 0 ' 46 " E Lat. 43 ° 32 ' 49 " N

Communes traversées :

Cannes

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non *

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non *

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage balnéaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme du 24 octobre 2005.
Dernière modification : n°11 approuvée le 22 septembre 2014.
Zone UPb spécifique "secteur du Domaine Public Maritime dédié aux activités balnéaires" tenant compte de carte de répartition des herbiers afin de les préserver tout en assurant l'entretien des plages.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac1>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type II : Golfe de la Napoule (06003000) ZNIEFF marine de type I : Est du Golfe de la Napoule (06003002)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide à vérifier. Zone sensible à l'eutrophisation : Côtiers de la Grande Frayère au Loup.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Slagne (conventionné depuis le 20/12/2004).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : bande côtière de Nice à Théoule.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun site Natura 2000. Cependant, le site Bale et Cap d'Antibes - Iles de Lérins est à proximité (FR9301573).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de sables par voie terrestre provenant de carrières.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : les rechargements en sables ne se feront que sur les premières dizaines de mètres sur l'estran. Les zones d'herbiers de posidonies ne seront pas atteintes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : la zone Natura 2000 à proximité ne sera pas atteinte par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La compatibilité granulométrique et la qualité sanitaire des sables fournis seront contrôlées pour chaque chargement de sable, avant dépôt sur les plages. Les sables non conformes ou présentant des risques vis à vis de la qualité sanitaires seront refusés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores pourront provenir des camions et des engins de régalaage des sables lors des opérations nocturnes de transport et de rechargement. Néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB) inférieur ou équivalent aux bruits de fond de la plage et du front de mer. De plus, les zones de travaux ne seront pas situées à proximité immédiate des habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins de régalage (travaux effectués de nuit). Néanmoins, les travaux seront distants des habitations.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins de régalage. Néanmoins, ils seront contrôlés et homologués.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> *</p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en une opération de ré-ensablement des plages cannoises dont l'objectif est la restauration du trait de côte sur les portions les plus touchées par le phénomène d'érosion, afin d'assurer un espace balnéaire de qualité en période estivale.

La ville de Cannes renouvelle annuellement ces rechargements depuis 2004. Elle a bénéficié jusqu'en 2012 d'une autorisation pluri-annuelle pour effectuer ces rechargements en réalisant à la fois des dragages par moyens nautiques (dragages de sables marins sur des zones de prélèvement identifiées et rejet sur la plage) et des apports de sables par voie terrestre. Depuis 2012, le prélèvement de sables sous-marins a été abandonné à la suite des revendications de la prud'homie de pêche quant aux possibles impacts des dragages sur les fonds marins (herbier de posidonies). Les rechargements sont donc réalisés depuis exclusivement par voie terrestre.

L'étude de faisabilité préalable au ré-ensablement des plages de Cannes réalisée par SOGREAH en novembre 2011 a analysé les effets des campagnes réalisées entre 2004 et 2010. Cette étude a conclu à l'absence d'incidences de ces opérations sur l'environnement.

Le bilan de la campagne de rechargement de 2012 atteste également de l'absence d'incidences des opérations sur l'environnement.

Pour 2015, le rechargement s'effectuera, comme en 2013 et 2014, par voie terrestre uniquement. Les sables apportés seront étalés sur les premières dizaines de mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis à vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet.

Le volume de sable prévu pour le rechargement de 2015 sera modeste, entre 3 500m³ et 7500 m³ (au maximum), et reste inférieur au seuil rendant nécessaire la réalisation d'une étude d'impact (10 000 m³).

Au vu de ces éléments, l'opération de ré-ensablement des plages de Cannes projetée pour 2015 devrait donc être dispensée de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	*
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	*
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	*
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	*
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Cette demande d'examen au cas par cas est accompagnée d'une notice environnementale présentant le contexte du projet, les enjeux environnementaux situés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet (Cf. 5.2), l'absence d'incidence du projet (Cf. 6.1) ainsi que les cartographies citées en 8.1.</p> <p>Analyse physico-chimique du sable proposé</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus *

Fait à

le,

Signature

L'Adjointe Déléguée
F. BRUNETEAUX

